

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2026-2027



A retourner complet au Secrétariat
ou Président en physique ou par mail :
esox.footballamericain@gmail.com

Les dossiers non complets ne seront pas acceptés

ATTENTION

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT
TRAITÉS. MERCI DE BIEN RELIRE LES
INFORMATIONS ET DOCUMENTS DEMANDES SUR
LA PAGE "LISTE DES PIÈCES À FOURNIR".

LES REMISES DE DOSSIER COMPLETS SE FERONT JUSQU'AU 12 OCTOBRE 2026

Soit par mail : esox.footballamericain@gmail.com
(prise en compte du dossier après règlement)

Soit en papier : les mardis et jeudis
Sont et seront habilités à récupérer votre dossier :

Léa ou Hadrien ou Fred

À SAVOIR

**TOUS LES JOUEURS 2026/2027, ESX OU NON, S'EXPOSENT À UNE MAJORATION DE 100%
S'ILS RENDENT LEURS DOSSIERS EN DEHORS DES DÉLAIS (RÈGLE DÉFINIE PAR LA FFFA).**

MERCI DE BIEN LIRE LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION
AVANT DE LE SIGNER AFIN D'AVOIR CONNAISSANCE DE VOS DROITS
MAIS SURTOUT DE VOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE L'ASSOCIATION.



Faites un geste pour la planète
et n'imprimez que si nécessaire.

TABLE DES MATIERES

4	Le mot des Présidents Entraînements	10	Autorisation parentale pour les mineurs
5	Les pièces à fournir Tarifs de la cotisation Catégories	11-12	Questionnaire Santé Mineur / Majeur
6	Fiche de renseignements	16	Bon et Contrat de location Matériel Foot US
7	Demande de Licence FFFA	17-18	Règlement Intérieur du club
8-9	Questionnaire Santé Mineur / Majeur		

SENIOR FOOT US HOMME SEULEMENT

13-14	Demande de Licence FFFA
15	Questionnaire Santé FFFA

LE MOT DU PRESIDENT

Chers (futurs) adhérents,

Merci pour la saison écoulée, de nombreux joueurs et joueuses sont arrivées, la situation du club s'est très nettement améliorée et les résultats sportifs sont à la hauteur. Avec un parcours exemplaire en Ufolep pour le Football américain et une qualification au 2nd tour de la Coupe de France pour le Flag.

Nous avons la possibilité de continuer la redynamisation du club dès cette nouvelle saison, cela passera par du recrutement, de la formation de nouveaux entraîneurs, de l'entraide, de la motivation et de l'envie. Les résultats sportifs ne pourront que suivre !

Plusieurs objectifs et nouveautés pour la saison à venir, la remise en place des Juniors Football Américain compétition ! Suivant le nombre d'adhérents, nous serons seul ou en entente. C'est la priorité de l'année pour moi.

Un camp flag avec des membres équipes de France géré par les Esox aura également lieu cette année. L'arrivée massive de femme au flag nous pousse également à réfléchir à une section féminine d'ici 2 saisons maximum alors n'hésitez pas !

On souhaite à notre tour vous partager cette passion, alors devenez l'un des nôtres en apportant votre pierre à l'édifice.

Hadrien Raze Président des ESIX

ENTRAINEMENTS

FOOT US MASCULIN

SENIORS

Mardi : 20h-22h

Jeudi : 20h-22h



FOOT US MASCULIN

U18

Mardi : 20h-22h

Jeudi : 20h-22h



ECOLE FLAG (MIXTE)

Horaires en cours



FLAG FOOTBALL (MIXTE)

Mardi : 20h-22h

Jeudi : 20h-22h



POUR TOUS LES ADHÉRENTS

- ☐ Fiche individuelle de renseignements dûment complétée et signée (p.6)
- ☐ Demande de licence FFFA (p.7) et/ou Ufolep pour les séniors foot américain masculin (p.13-14)
- ☐ La SPORTMUT (A remplir et signer même si vous ne souhaitez pas y adhérer), sauf pour les séniors foot américain masculin (p.9)
- ☐ Le règlement de la cotisation annuelle (voir tarif ci-dessous)
- ☐ La fiche location de matériel (p.11)
- ☐ Un certificat médical datant de moins de 3 ans pour chaque discipline pratiquée, ainsi que pour les arbitres OU le questionnaire santé (p.8 ou 9 ou 15)

**POUR LES NOUVEAUX**

- ☐ La photocopie de la carte d'identité
- ☐ Une photo d'identité

POUR LES MINEURS

- ☐ La fiche "autorisation parentale en cas d'accident" complétée et signée (p.10)

**TARIFS DE LA COTISATION**

> Football US Senior	160€
> Football US U17	130€
> Flag Senior	120€
> Flag U17	80€
> Ecole de Foot US / Flag U14/U12/U10	80€
> Membre du bureau, coaches, arbitres	20€
> Membre de l'association	20€
> Licence Foot US + Flag	200€

POUR LES SURCLASSES *

- ☐ La fiche "autorisation parentale de surclassement" complétée et signée (p.10)
- ☐ Demande de surclassement* remplie par un médecin du sport pour les concernés

CATEGORIES

- > Senior* : né en 2008 et +
- > U17/U14+* : né entre 2009 et 2012
- > U14/U12/U10 : né entre 2012 et 2017

**Surclassement obligatoire pour les joueurs de Football Américain né en 2008 ou en 2012*



Possibilité de paiement en plusieurs fois. Pass Sport accepté.
Nous contacter pour trouver une solution de paiement permettant d'assurer la prise d'une licence., les frais multiples du début de saison ne doivent pas être bloquant.

Aucune licence ne sera saisie sans dépôt de paiement, preuve de paiement ou arrangement.

LICENCES 2026

POUR TOUTE LICENCE PRISE OU RENOUVELÉE
DU 1^{ER} JUIN 2026 AU 15 JUILLET 2026



-25%

sur la licence



-40%

si tu habites à plus
de 40 minutes de route



-10%

pour chaque joueur
signé grâce à toi



-1€

de réduction par kilo
au-dessus de 110 kg
sur ta licence



OFFRES NON CUMULABLES



Photo d'identité

Uniquement pour
les nouveaux

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

*obligatoire

VOS COORDONNEES

Nom et Prénom * :

Lieu de naissance * :

Adresse * :

Code Postal * : Ville * :

Tel portable * : E-mail * :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom * :Tel :

Nom et Prénom :Tel :

LICENCE CHOISIENoircir la ou les cases correspondante(s).
Si double licence : souligner en plus la discipline majeuremontant total :
☐

Foot US Sénior Masculin

☐

Foot US U17 Masculin

☐

Arbitre Foot US / Flag

☐

Flag U17 Mixte

☐

Coach Foot US / Flag

☐

Flag Sénior Mixte

☐

Ecole Flag / Foot US

☐

Membre du bureau / Bénévole

INFORMATION : Pour une double licence vous devez choisir une discipline « majeure » pour laquelle vous participerez à tous les entraînements et événements au cours de l'année. Pour la discipline « mineure » il vous est conseillé d'être présent à 50% des entraînements et vous sera demandé de participer à toutes compétitions qui ne seraient pas un même week-end que votre discipline « majeure ».

Exemple : Majeure Football Américain. Entraînement Lundi & Jeudi. Participe à l'entraînement Flag le Mardi.

Week-end 1 : Samedi Match Football Américain & Dimanche Tournoi Flag. Participe UNIQUEMENT au match de Foot US.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné(e), (si mineur : responsable légal de.....)

accorde aux Esox, à titre gracieux sans contrepartie financière, pour une durée de dix années renouvelable par tacite reconduction et dans le monde entier, le droit de capter, de fixer et d'exploiter mon image et ma voix, directement ou indirectement, pour des enregistrements visuels, sonores et audiovisuels réalisés à l'occasion de ma participation aux activités de l'association. Ce droit comprend celui de le céder à des tiers dans les mêmes conditions. En conséquence, les enregistrements réalisés dans le cadre du présent contrat pourront être adaptés, édités, modifiés, tronqués, copiés, dupliqués, numérisés, transformés, stockés et/ou supprimés et être distribués et/ou communiqués par les Esox ou par son sous-cessionnaire, sur tous supports matériels et immatériels, sous toutes formes et par tous procédés et moyens techniques, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément, pour un nombre illimité d'utilisations, à des fins de présentation et de promotion des Esox, d'illustration de ses produits et services et/ou de développement de ses activités. J'accepte expressément que la présente autorisation ne devient pas caduque après mon départ des Esox.

REGLEMENT INTERIEUR

D'autre part, nous certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et nous engageons à le respecter à partir de la date de signature de celui-ci. Nous sommes conscients des engagements demandés par le club et des sanctions encourues en cas de non-respect des règles énumérées dans celui-ci.

Date :

Lieu :

Signature de l'adhérent et du responsable légal si mineur
précédée de la mention "lu et approuvé "

OUI	☐	NON	☐
OUI	☐	NON	☐
OUI	☐	NON	☐

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR EN VUE DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

**Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié*

Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

www.ffa.org - viesportive@ffa.org

Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge :

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND – Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

www.ffa.org - viesportive@ffa.org

Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z

AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT AVEC OU SANS SURCLASSEMENT

Je soussigné (e) M., Mme
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur :

Né(e) le: / /, à

et l'autorise à pratiquer le

en compétition, avec autorisation médicale pour la saison 2022-2023 au sein de l'association sportive :

Fait à le / /

Signature :

Je soussigné (e) M., Mme
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur :

Né(e) le: / /, à

et l'autorise à pratiquer le
(Discipline pratiquée)

en compétition, dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de son âge avec autorisation médicale pour la saison 2022-2023 au sein de l'association sportive :

Fait à le / /

Signature :

Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

www.ffa.org - ffa@ffa.org

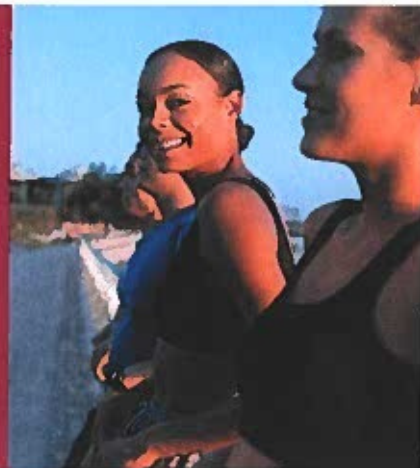
Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z



Votre bulletin de souscription

Garantie individuelle accident
complémentaire



Contrat collectif « Individuelle accident complémentaire » à adhésion facultative souscrit par la fédération auprès de SMACL Assurances.

Il est destiné à couvrir les licenciés ou les pratiquants occasionnels non licenciés qui souhaitent bénéficier de garanties complémentaires allant au-delà du régime de base offert par la licence.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION À RETOURNER À

SMACL Assurances - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9,
accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de l'option choisie.

À réception, vous serez adressées les conditions particulières récapitulant les caractéristiques de votre souscription.

ASSURÉ

☐ Mme ☐ M.

Nom : Nom de naissance :

Prénoms : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Profession :

Nom du club affilié :

☐ Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information du contrat d'assurance souscrit par la fédération et notamment la garantie Individuelle accident complémentaire ayant pour objet l'indemnisation des accidents corporels suite à un accident survenant dans le cadre des activités garanties au titre du contrat de la fédération et ce, en complément du régime de base offert par la licence.

et

☐ Décide de souscrire cette option Individuelle accident complémentaire à effet du lendemain de la réception du bulletin. Les garanties prennent fin au 31 juillet suivant.

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ

☐ Mes héritiers légaux dans l'ordre successoral

☐ Autre désignation :

La clause bénéficiaire désigne la (ou les) personne(s) qui percevront le capital du contrat en cas de décès de l'assuré. Elle doit donc impérativement être adaptée à la situation familiale, aux objectifs et à la volonté de l'assuré. Aussi, afin d'éviter toute ambiguïté sur l'identité des bénéficiaires ou de prévenir une éventuelle situation de désaccord, l'assuré doit porter une attention particulière à sa rédaction.

Il s'agit de bénéficier de garanties complémentaires au contrat de base « Individuelle accident corporel » proposée par la fédération, soit, au choix :

- **un capital Décès**
- **un capital Invalidité** : un capital invalidité dont le montant est fixé ci-dessous selon la catégorie de bénéficiaires. Aucune indemnité ne sera versée lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 5 %.
- **des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale** :
 - indemnité, destinée à compenser une perte réelle de revenus ou un manque à gagner justifié, est versée à compter du 8^e jour suivant la date de l'accident et pendant un maximum de 365 jours répartis sur 2 ans ;
 - incapacité temporaire cesse dès que l'assuré est en mesure de reprendre, même partiellement, ses occupations ou dès la consolidation médicale de son état.

La date de consolidation des blessures et la durée de l'incapacité temporaire totale sont fixées par le médecin-expert désigné par SMACL Assurances.

Assuré	Formule	Montant du capital DÉCÈS	Montant du capital INVALIDITÉ (100 % invalidité) (*)	INDEMNITÉS JOURNALIÈRES Montant / jour	TARIF FORFAITAIRE TTC	COCHER LA FORMULE CHOISIE
Licencié (ou pratiquant occasionnel non licencié)	1	15 000 €	31 000 €		25 €	☐
	2	30 000 €	61 000 €	15 €	55 €	☐
	3	50 000 €	75 000 €	30 €	80 €	☐

(*) Montant obtenu en multipliant le capital par le taux d'incapacité permanente résultant de l'accident.

☐ Je ne souhaite pas recevoir les offres sur les autres produits et services de SMACL Assurances

☐ J'accepte de recevoir les offres commerciales des partenaires de SMACL Assurances

• Vous reconnaissez avoir pris connaissance des documents d'information sur le produit d'assurance Individuelle accident complémentaire et de la notice d'information du contrat d'assurance souscrit par la fédération et définissant :

- les garanties et notamment la garantie Individuelle accident complémentaire ayant pour objet l'indemnisation des accidents corporels suite à un accident survenant dans le cadre des activités garanties en complément du régime de base de la licence ;
- leurs modalités d'entrée en vigueur ;
- les formalités à accomplir en cas de sinistre.

et vous certifiez en avoir pris connaissance avant la signature du présent bulletin de souscription.

• Vous reconnaissez que votre contrat ne pourra prendre effet au plus tôt que le lendemain du jour de réception par SMACL Assurances.

Vos données personnelles : SMACL Assurances et SMACL Assurances SA, en qualité de responsables conjoints du traitement, recueillent et utilisent vos données personnelles pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Vos données peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en œuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances, de SMACL Assurances SA et de leurs assurés. Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié « Données personnelles » sur notre site internet (www.smacl.fr/donnees-personnelles) ou contactez le Délégué à la protection des données : protectiondesdonnees@smacl.fr

Fait à le / / 20

Signature du représentant

Contrat assuré par **SMACL ASSURANCES** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605 141. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.
Géré par **SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833 817 224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



04/2024 - Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances. Photo : Freepik.





BON DE LOCATION MATERIEL

Afin de permettre l'accès au Football Américain pour le plus grand nombre, les ESOX vous proposent de louer le matériel appartenant à l'association. Malheureusement le club ne peut pas fournir du matériel pour tous les adhérents, il est donc demandé aux « anciens » joueurs (+ de 3 ans de pratique) d'acquiescer leur matériel car les rookies seront prioritaires à l'accession de cet avantage.

Le matériel est bien sûr disponible dans la limite des stocks du club et celui-ci sera distribué en fonction des dates de demandes de location. Le club met tout en œuvre pour augmenter ou renouveler ce stock chaque année. Vous trouverez ci-dessous les tarifs de location et le contrat de location à retourner dûment rempli :



MATERIEL

Noircir la case correspondante

☐

Casque avec grille
Location 50€* + Caution 150€

☐

Epaulière
Location 30€ + Caution 150€

☐

Casque + Epaulière
Location 80€* + Caution 300€

CADRE RÉSERVÉ À L'ASSOCIATION

N° DE CASQUE :

N° DE L'EPAULIÈRE :

REMIS LE :

RENDU LE :

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL DE FOOTBALL AMERICAIN

Entre l'association Les ESOX et(représentant légal de)

Le présent contrat définit les conditions de location du matériel de Football Américain par l'association Les ESOX. Il entre en vigueur à la remise du matériel au locataire.

La remise du matériel ne peut avoir lieu avant la remise du règlement de€ (par chèque uniquement) de la location accompagnée d'un chèque de caution de€ (non encaissé).

Le contrat prendra fin au terme de la saison sportive au 30 Juin 2024. Le locataire peut mettre fin au présent contrat avant cette date. Le chèque de caution lui sera rendu lors de la restitution de l'ensemble du matériel loué.

En aucun cas, la restitution anticipée du matériel ne peut donner droit à un remboursement même partiel du règlement de la location. L'association Les ESOX s'engage à mettre à la disposition du locataire un matériel en bonne condition d'utilisation.

Le matériel loué est composé de (rayer la mention inutile) :

- d'un casque équipé d'une grille
- d'une épaulière

Le locataire s'engage à utiliser le matériel uniquement dans le cadre des activités organisées par l'association et conformément aux avis techniques qui lui seront fournis. Le matériel loué devant faire l'objet d'un soin particulier et ne devant pas faire l'objet d'une sous-location ou d'un prêt à un tiers. L'association Les ESOX s'engage à remplacer le matériel en cas de défaillance sous réserve que le locataire ne soit pas en infraction avec les présentes conditions.

Si l'association Les ESOX découvre que le matériel a subi des dommages non liés à son usage normal, elle pourra logiquement demander le remboursement des pièces anormalement endommagées ou encaisser le chèque de caution.

En cas de non-restitution du matériel au 01 Juillet 2024, l'association Les ESOX se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution.

Le locataire, reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et s'engage à le respecter.

Date :

Lieu :

Signature de l'adhérent et du responsable légal si mineur
précédée de la mention "lu et approuvé"



Au titre de la location de matériel le joueur devra fournir deux chèques :

- le premier pour la location du matériel
- le second pour la caution (non encaissé)
 - les casques de moins de deux ans ou neufs seront majorés de 20 euros de locations



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Saison 2026-2027

1) LES EQUIPEMENTS

Article 1.1

La tenue de match (maillot et/ou short) appartient au club, elle devra de ce fait être restituée à la fin de chaque rencontre. En cas de perte, le remboursement de la tenue sera exigé au licencié concerné.

Article 1.2

Tout prêt ou location d'équipement (casque, épaulière et autre matériel) sera sujet à caution.

Cette caution sera encaissée, si le matériel n'est pas restitué à la date de départ du joueur ou au plus tard en fin de saison (comme spécifié dans le contrat de location).

Article 1.3

Les cahiers de jeux sont la propriété du club et mis à la disposition des joueurs qui en sont individuellement responsables. Tout cahier égaré étant susceptible d'être récupéré par un membre d'un club adverse entraînera une sanction prévue dans l'article 8.3. De plus, le dit cahier ne sera pas remplacé.

Article 1.4

Lors de toute manifestation sportive, chaque joueur doit se présenter avec un équipement propre et réglementaire à son activité défini comme suit :

- ☐ la tenue officielle du club
 - ☐ un casque avec le logo officiel du club (Foot US)
 - ☐ un protège-dents réglementaire non transparent (Foot US et Flag)
 - ☐ une épaulière (Foot US)
 - ☐ un set de protections agréées : cuisses, genoux, hanches et coccyx (Foot US)
 - ☐ des chaussures munies de crampons moulés en plastique dont la longueur ne doit pas excéder 14 millimètres (sous peine d'interdiction d'accès au terrain)
 - ☐ des chaussettes noires
 - ☐ un pantalon noir muni d'une ceinture (Foot US)
- ainsi qu'éventuellement :
- ☐ un vêtement sous l'équipement (tee-shirt, tee-shirt de compression...) dans la mesure où celui-ci est de couleur grise, bleue ou noire.
 - ☐ des gants
 - ☐ des protections supplémentaires de coudes, avant-bras, mains, chevilles ainsi que tibias ne devant pas comporter de parties dures susceptibles de blesser : les couleurs autorisées restant le gris, le noir et le bleu.

Article 1.5

Lors de manifestations sportives officielles le port de strapping ou pansements est à la charge des joueurs. La pharmacie du club ne devant être utilisée que pour soigner sur le moment des blessures ayant eu lieu lors des entraînements ou des matchs.

3) LES MANIFESTATIONS

Article 3.1

Les dates et horaires des manifestations sportives seront donnés lors des entraînements. Ils seront aussi disponibles sur le site internet du club, cependant les informations par courrier et par téléphone ne seront pas systématiques.

Article 3.2

Le port de la tenue, telle qu'elle est définie dans l'article 1.4 est obligatoire lors des manifestations pour lesquelles elle est nécessaire.

Article 3.3

Les déplacements se font en groupe et tous les membres du club se doivent d'y participer. Des circonstances exceptionnelles peuvent motiver une dérogation à cette règle, dans ce cas, les responsables du club devront en être préalablement informés.

Article 3.4

Tout membre du club se doit d'être ponctuel lors des rendez-vous donnés à l'occasion d'un match à domicile ou en déplacement. Dans ce dernier cas, l'équipe n'attendra pas en cas de retard (il est rappelé qu'un retard de 30 minutes à l'occasion d'un match est automatiquement sanctionné par un forfait conformément au règlement de la F.F.F.A.).

Article 3.5

L'entraîneur principal est seul juge pour décider de l'aptitude physique et/ou morale d'un joueur à participer à une rencontre. Lui seul décide de la composition de l'équipe et de ses éventuelles modifications.

Article 3.6

Toutes consommations de substances illicites (drogues, anabolisants, fortifiants, ...) dans le cadre des activités du club (à domicile ou à l'extérieur) sont strictement interdites. La prise de produits illégaux par l'un des membres de l'association sera sévèrement punie, allant jusqu'au renvoi immédiat et définitif du membre du club.

Article 3.7

Chaque membre de l'association (à part les arbitres du club) s'engage à participer à 2 événements de promotion du club (distribution de flyers, portes ouvertes...). Les membres n'ayant pas rempli ce contrat verront les sanctions prévues dans l'article 8.3 s'appliquer.

2) LES ENTRAÎNEMENTS

Article 2.1

Les entraîneurs se réservent le droit de convoquer tout ou une partie des joueurs pour des entraînements exceptionnels supplémentaires aux jours et heures qu'ils désirent ; ils devront cependant en informer les joueurs concernés, cinq jours à l'avance.

Article 2.2

Les entraîneurs comme les joueurs se doivent la politesse mutuelle d'arriver à l'heure aux entraînements. La convenance veut que les joueurs arrivent au moins 20min avant le début de l'entraînement afin de se changer et d'arriver sur le terrain équipés juste avant l'heure de début pour commencer à l'heure. Les retardataires n'ayant pas prévenu pourront être sanctionnés par une séance intense de cardio et de musculation définie par les entraîneurs. Les sanctions pourront être appliquées individuellement ou à toute l'équipe.

Article 2.3

Tout joueur amené à être absent ou retardataire lors d'un entraînement devra, quelle qu'en soit la raison, prévenir dès que possible un des entraîneurs par téléphone ou par mail, ceci afin de permettre la planification de l'entraînement par les encadrants. Les coordonnées des entraîneurs seront fournies au début de la saison et seront disponibles sur le site internet du club.

Article 2.4

Le choix de la tenue d'entraînement est laissé à la discrétion du joueur dans la mesure où cela ne compromet ni sa sécurité ni celle de ses camarades. Nous ne saurions trop conseiller au joueur de porter le plus de protections possibles afin d'éviter toute blessure inutile.

Article 2.5

Le matériel du club (ballons, plots, boucliers, etc...) est sous la responsabilité des joueurs en ce qui concerne le rangement. Toute perte ou détérioration devra être signalée à l'un des responsables.

Article 2.6

Tous les joueurs sont responsables de la propreté des vestiaires et sanitaires. Chaque joueur sera invité à nettoyer ces vestiaires par un système de roulement équitable.

Articles 2.7

Les entraînements se font sous la direction des entraîneurs qui ont toute latitude pour en déterminer la nature et le déroulement.



4) PARTICIPATION AUX RENCONTRES A DOMICILE

Article 4.1

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de participer aux diverses missions autour des matchs à domicile en fonction du planning d'intervention.

Article 4.2

Toute personne du club s'impliquant déjà dans des missions d'arbitrage et d'entraînement est exemptée des diverses missions autour des matchs

Article 4.3

Les cadets et les juniors interviennent sur les matchs des séniors pour faire la chaîne, ramasser la balle, prendre les statistiques, prendre des photos, tenir un stand... Lors des rencontres cadets et juniors, les séniors s'engagent à faire de même. Les joueurs de l'autre discipline (Flag ou Football Américain) sont aussi invités à aider le club pour le bon déroulement des journées à domicile notamment pendant les tournois où les 2 catégories jouent.

Article 4.4

Si le nombre de membre de l'association n'est pas assez important pour encadrer les manifestations à domicile, l'association se réserve le droit d'éditer une liste de présence obligatoire pour les membres. En cas de non-respect de ce planning les sanctions énumérées dans l'article 8.3 seront appliquées. Si les personnes présentes sur les listes ne peuvent être disponibles à la date prévue, elles doivent faire le nécessaire pour se faire remplacer.

5) ARBITRAGE

Article 5.1

Le club doit disposer d'arbitres. Tous les volontaires pour arbitrer doivent se faire connaître au plus tôt dans la saison afin que le club puisse prendre ces dispositions afin d'inscrire le bénévole en formation.

Article 5.2

Les formations arbitres seront prises en charges en partie voir totalement par le club et la fédération.

Article 5.3

Les responsables des équipes de Flag et de Football Américain sont autorisés à nommer 5 joueurs de leurs équipes ayant au moins une année d'expérience pour suivre la formation d'arbitre et arbitrer au moins 2 matchs des équipes du club.

6) LES LICENCES

Article 6.1 :

Tous les membres de l'association (bureau, bénévole, joueurs, arbitres, ...) doivent souscrire un bulletin d'adhésion et la cotisation annuelle.

Article 6.2 :

Aucune prise de licence ne sera remboursée.

7) LE COMPORTEMENT

Article 7.1

Chaque joueur se doit de connaître le règlement intérieur ainsi que le règlement fédéral. Il se doit d'y adapter son comportement dans le cadre de toutes les activités du club. Une correction de tous les instants sera exigée.

Article 7.2

Les membres du bureau sont membres du club au même titre que les joueurs. Le comportement des joueurs se doit d'être correct vis à vis d'eux dans le cadre des activités du club. Cette règle du respect mutuel est applicable à tous les membres du club.

Article 7.3

Tous les membres de l'association s'engagent à respecter ses coéquipiers, ses dirigeants ou encadrants mais aussi les équipes adverses, arbitres et supporters lors des entraînements ou rencontres. La personne ne respectant pas cet engagement pourra être renvoyé directement chez lui par l'un des entraîneurs ou membres du bureau du club et pourra être soumis aux sanctions prévues dans l'article 8.3.

Article 7.4

Tous les membres de l'association promettent de ne pas créer d'animosité sur Internet ou les réseaux sociaux envers d'autres clubs ou instances de la FFFA en engageant le nom du club sans autorisation au préalable des membres du bureau ou de la commission Internet. Les membres s'engagent aussi à ne pas divulguer d'informations confidentielles du club sur Internet ou sur les réseaux sociaux.

8) LES SANCTIONS

Article 8.1

Hormis les sanctions fédérales délivrées lors des matchs officiels, le club se réserve le droit de sanctionner un joueur si celui-ci a contrevenu au règlement intérieur. Ces sanctions peuvent être distribuées pour des infractions commises à n'importe quelle occasion (entraînement, déplacement, match).

Article 8.2

Les sanctions seront appliquées après vote des membres du bureau ; la hauteur de la sanction sera fonction de la gravité de la faute commise.

Article 8.3

Hiérarchisation des sanctions appliquées :

- ☐ avertissement
- ☐ renvoi de l'entraînement ou de la rencontre
- ☐ match de suspension (automatique après le deuxième avertissement ; tout avertissement supplémentaire sera assorti d'un match de suspension).
- ☐ renvoi définitif du club

9) LE REGLEMENT

Article 9.1

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de respecter ce règlement durant toute la saison.

